

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1)
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV)
- _ l'article 89,5 de la Charte de Ville de Montréal

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Conseil du patrimoine de Montréal
Personne contact :
Adresse : 1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Arrondissement :
Code postal : H3A 1X6
Téléphone : 514-872-4055
Télécopieur : 514-872-2235
Courriel : cpm@ville.montreal.qc.ca

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé :
Adresse : 1182, rue Saint-Mathieu
Arrondissement : Ville-Marie
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial :
- Municipal : Secteurs significatifs à critères EE,
AP-2
- Fédéral :
Autre reconnaissance :

NATURE DES TRAVAUX

Demande de permis de transformation (portes et fenêtres).

AVIS DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal est d'accord avec l'analyse effectuée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement et émet un avis favorable au projet.



La Présidente

Date : Le 29 octobre 2004